

07-06-2016, 10h

Présents :

**M. BRIZARD François**, communauté de communes du canton de la Ferté-Fresnel  
**M. DREUX François**, communauté de communes de la Région de Gacé  
**M. LERAT Michel**, communauté de communes d’Argentan Intercom  
**Mme MAYZAUD Marie-Thérèse**, communauté de communes du Pays du Camembert  
**Mme NOGUES Nelly**, communauté de communes de la Région de Gacé  
**M. PALLUD Jean**, communauté de communes des Vallées du Merlerault  
**Mme TAVERNIER Marie-Odile**, communauté de communes des Vallées du Merlerault  
**M. SBILE Christophe**, communauté de communes des Pays de l’Aigle et de la Marche  
**Mme PRESIER Karine**, communautés de communes Pays du camembert et canton de la Ferté-Fresnel  
**Mme HOORELBECKE Laurence**, communauté de communes des Pays de l’Aigle et de la Marche  
**M. BESNARD Hugo**, communauté de communes des Pays de l’Aigle et de la Marche  
**M. LEVEILLE Frédéric**, communauté de communes d’Argentan Intercom  
**Mme DABON Emmanuelle**, directrice adjointe du PETR PAPAO-Pays d’Ouche  
**M. REUSSNER Edouard**, PETR PAPAO – Pays d’Ouche - Directeur  
**Mme GEMON Delphine**, responsable de l’agence Even conseil Ile-de-France  
**Mme CASSANET Claire**, chargée d’étude paysagiste Even conseil

Excusés :

**M. GOUSSIN Jean-Marie**, communauté de communes des Pays de l’Aigle et de la Marche  
**M. VERCRUYSSSE Jean-Marie**, communauté de communes des Pays de l’Aigle et de la Marche  
**M. VIEL Gérard**, communauté de communes des Courbes de l’Orne  
**Mme ESNAULT Isabelle**, communauté de communes des Courbes de l’Orne

Absents :

**Mme GUYENET Sarah**, communauté de communes d’Argentan Intercom  
**M. SOURISSEAU Josselin**, communauté de communes d’Argentan Intercom

## Eléments d’introduction

Even conseil rappelle les objectifs de l’évaluation environnementale, l’organisation de la démarche SCOT et le planning de la phase 1 (Etat Initial de l’Environnement), avec ses avancées. En particulier, un point est fait sur les entretiens-visites réalisés dans chaque communauté de communes, les entretiens avec les personnes ressources et l’atelier Trame Verte et Bleue.

Chaque thématique de l’Etat Initial de l’Environnement est ensuite présentée, à l’issue de laquelle les participants interviennent s’ils le souhaitent. Il s’agit de présenter les grands constats, atouts et contraintes de chaque thématique, ayant permis d’aboutir à une formalisation des enjeux environnementaux du territoire, puis de discuter avec les participants de la hiérarchisation de ces enjeux.

## Paysage

La cohérence architecturale est un enjeu essentiel sur le territoire. Il faut cependant tenir compte de la diversité des architectures locales du territoire, et être permissif sur certains points (isolation des bâtis,

architectures nouvelles comme reflets de l'époque actuelle). Pourra être mentionnée la nécessaire « intégration paysagère », plutôt que l'établissement de règles trop strictes. L'enjeu de redynamisation des bourgs est également approuvé. En effet, de plus en plus de ruptures sont constatées dans l'occupation des sols : tandis que certains pôles grossissent, d'autres perdent des habitants. Il est important de mener un travail sur la revalorisation de l'habitat et des commerces existants. Enfin la prise en compte des espaces de renouvellement urbain dans les bourgs (dents creuses,...) est indispensable avant de construire en extension urbaine.

Les participants s'accordent ainsi sur une réorganisation de la grille d'enjeux proposée : l'enjeu de redynamisation des centres bourgs, ainsi que ceux concernant l'intégration des nouvelles constructions et la cohérence architecturale et urbaine, seront remontés dans l'ordre de priorité des enjeux.

## Trame Verte et Bleue - Biodiversité

Il est précisé l'importance d'avoir une cohérence au niveau du SCoT sur la question des obstacles à l'écoulement, ainsi que la nécessité d'étudier cette question sous différents angles (leur suppression apparaît favorable à la Trame Verte et Bleue, mais pouvant poser des problèmes dans la gestion du risque inondation notamment).

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) et le département mènent actuellement des actions de valorisation et de préservation de certains secteurs (ZNIEFF, secteurs gérés par le CEN...).

Il est fait la remarque qu'à l'heure actuelle, l'A28 est relativement bien intégrée dans le paysage et présente plusieurs passages à faune. Il est également précisé que les pratiques agricoles ont toujours façonné les paysages, et qu'il ne faut pas les figer. Enfin, l'importance de la prise en compte des continuités écologiques vers et depuis les territoires voisins (intégrée dans la cartographie actuelle), est relevée.

L'enjeu concernant la conciliation de la préservation des espaces de Trame Verte et Bleue avec les activités humaines sera positionné en priorité, comme un enjeu global.

## Eau

La gestion du risque inondation, en lien avec plusieurs thématiques environnementales (préservation des haies, limitation de l'imperméabilisation des sols,...), est une priorité. Pour information, un questionnaire de la DDT, portant sur le risque inondation, a circulé dans les communautés de communes à l'ouest du territoire. La nécessité de regroupement des structures de gestion de l'eau et notamment de l'eau potable, bien que compliquée, est approuvée.

## Climat-Energie

Il est fait état de l'existence de bornes électriques sur tout le département de l'Orne, installées par la société SE 61. Une cartographie de ces bornes sera transmise au bureau d'études. Il est également précisé que le département ne financera désormais que les projets collectifs d'unités de méthanisation, et que le projet des 6 éoliennes prévues au nord d'Argentan, est actuellement arrêté.

La question de la lutte contre la précarité énergétique est relevée comme un enjeu prioritaire sur le territoire, notamment dans les habitations individuelles en milieu rural où les difficultés se font parfois ressentir de manière plus forte que dans les habitats collectifs HLM. Il est demandé de changer le terme de territoire « résilient ». Enfin, en lien avec la question du bois-énergie, la biomasse du bois pourrait être développée, et de manière générale la filière bois pourrait être plus organisée (actuellement des difficultés se posent car de

nombreuses forêts du territoire sont privées). Ce processus est en cours, avec un appel à projet « Dynamic bois », dont le territoire fait partie.

## Risques

La question de la qualité de l'air, bien qu'indispensable à traiter dans le SCoT, n'apparaît pas comme primordiale sur le territoire. Elle sera abordée dans la continuité du travail sur l'amélioration de la qualité de l'air avec les territoires, par l'association AirCom par exemple.

L'enjeu portant sur la maîtrise des impacts sur la qualité de l'air sera reformulé de manière plus globale.

## Déchets

Les chiffres détaillés par syndicats de gestion des déchets seront intégrés à l'Etat Initial de l'Environnement. Le SCoT en lui-même a peu de marge de manœuvre sur la question des déchets, cependant il s'inscrit dans la dynamique globale et nationale.

## Conclusion et suite de l'étude

Les enjeux abordés ce jour, seront croisés avec les principaux enjeux urbains retenus, et permettront de dégager des sites particulièrement sensibles dans le projet de SCoT, pour lesquels une attention particulière sera à porter.

Un séminaire sur les enjeux globaux du SCoT se tiendra le 5 juillet, en lien avec le partenaire SCoT E.A.U.

Une présentation de l'avancée de l'Etat Initial de l'Environnement et du diagnostic aux Personnes Publiques Associées sera organisée au mois de septembre, et le rapport d'Etat Initial de l'Environnement sera formalisé pour l'automne 2016.